

N°37

Dans ce numéro :

- Edito TH. Sovy 1
- Les dispensaires 2-6  
de snecma et leur  
histoire, par Henri  
Souques
- Association pour le 7-8  
Soutien du Dispensaire  
de Villaroche
- La Commune une 9-10  
révolution culte,  
par Claude Godard
- Le métal au cœur ; 11  
un livre d'Emeric  
Tellier
- Vente de la colonie 12  
de Dammarie, ter-  
rain de sport de  
loisirs



Site internet :

www.ahs-snecma



Mise en page  
Thierry Sovy  
AHS-CGT SNECMA

Directeur de Publication :



ISSN : 2112-2091

Juillet 2021



Edito Th. SOVY

**Repandre une vie normale c'est notre**

**Souhait le plus cher !**

**R**etrouver une vie normale,  
c'est ce que nous aspirons  
toutes et tous en ce début de  
période estivale.

Quelques chiffres pour démon-  
trer que cela ne va pas si mal  
pour certains.

180 M euros aux actionnaires  
SAFRAN en 2021 vont être pro-  
posés au vote lors de la pro-  
chaine assemblée générale..

Une prime bonus pour les  
cadres à partir de la pos.3B à  
nouveau versée si objectifs te-  
nus. (Montant inconnu).

Pour le personnel, ce n'est pas  
la même chanson : accord ATA  
oblige, 0% d'augmentation gé-  
nérale, APLD depuis 1 ans, Di-  
minution du salaire déguisée.

Suppression de 16 % des effec-  
tifs soit 15 000 salariés. Sup-  
pression de la prime d'intéres-  
sement et baisse de la partici-  
pation. Réorganisation du tra-  
vail en fonction des directives  
de sécurité sanitaire. Con-  
traintes dans de nombreux sec-  
teurs, flexibilité pour disposer  
des congés payés, des JRTT,  
des récup, des jours d'APLD.

Mal être au travail, risques  
psycho-sociaux et manque de

liens sociaux si télétravail im-  
portant.

Nous savons bien que la crise  
profite à la classe dirigeante  
au détriment de la classe des  
travailleurs.

Dans ce cahier vous trouverez  
l'histoire des dispensaires du  
groupe SNECMA. Dans la pé-  
riode actuelle ils auraient sure-  
ment été très utiles.

Puis suivra un article sur l'his-  
toire de la commune de Paris et  
pour finir un article de Villa-  
roche sur la vente de la Colonie  
et du centre de loisirs de Dam-  
marie les lys. Une partie du  
Patrimoine du CCE qui dispa-  
rait de même pour st François  
Longchamp.

Nous reviendrons sur leur his-  
toire dans un prochain cahier.

Pour terminer, nous vous in-  
formons que nous avons retenu  
la date du 22 novembre pour  
la tenue de notre Assemblée  
Générale. 94, rue Jean Pierre  
Timbaud Paris 11<sup>ème</sup>.  
Portez vous bien.

**AG de l'association d'Histoire Sociale CGT SNECMA  
groupe SAFRAN**

**22 novembre 2021 (à confirmer)**

94, rue Jean Pierre Timbaud

Paris 11<sup>ème</sup>

# LES SERVICES DE SANTE ET LES DISPENSAIRES A LA SNECMA !

## *L'histoire des dispensaires* par Henri Souques

Le développement des dispensaires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle procède d'une double préoccupation : la mortalité infantile, qui ne cesse de croître, et les ravages de la tuberculose dans les milieux populaires. Par ailleurs, l'alarmante contagion de la maladie parmi les soldats de la Grande Guerre fait prendre conscience aux pouvoirs publics des dangers qu'elle représente pour la défense nationale, mais aussi pour l'économie du pays. C'est la loi dite « Léon Bourgeois », du 15 avril 1916, qui impose sur l'ensemble du territoire la création de dispensaires d'hygiène publique. Financés par les communes, les industriels ou les sociétés de secours mutuel, ils sont destinés à l'origine aux plus démunis, le plus souvent dans une situation sanitaire critique, avant d'être ouverts à tous dans le cadre d'une politique d'hygiène publique.



Le système de protection médico-sociale souhaité par l'État au lendemain de la Première Guerre mondiale pour prémunir la population française de la tuberculose a connu nombre de résistances. Le dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse, développé à renforts de subventions octroyées par le Comité national, n'a pu pleinement remplir son rôle devant l'image de concurrent déloyal et d'instrument étatique qu'il projetait sur les médecins libéraux. Ceux-ci ont souvent protesté pour défendre leurs intérêts

### **L'obligation de sécurité de l'employeur vis-à-vis de son personnel amène celui-ci à investir et à se donner les moyens d'une politique de prévention dans les lieux de travail.**

Un grand nombre d'usines tenues par de grands Groupe patronaux, avant guerre, possédaient un dispensaire. Ainsi pour l'Aéro, Gnome et Rhône dans son usine d'Arnage avait une politique sociale importante et possédait un dispensaire.

**A partir de 1936, l'explosion des adhérents à la CGT métallurgie (de 10 000 à 300 000 adhérents) permettait à la fédération d'investir pour la santé des travailleurs avec l'achat de diverses installations médicales dont la polyclinique des Bluets à Paris 11<sup>ème</sup> en novembre 1938. 1<sup>ère</sup> clinique en France à effectuer l'accouchement sans douleur.**



A la libération, 1945 voit la création des Comités d'Entreprise dont celui de la SNECMA.

Là aussi, la subvention de 5% obtenue pour punir les dirigeants de l'aviation française d'avoir collaboré avec les Allemands, permet de dégager des fonds financiers pour le social et la santé du personnel.

**La santé était une des premières préoccupations des élus de l'époque dans le développement des œuvres sociales. Les budgets alloués étaient votés en conséquence.**

Objectifs de la pratique de la santé au travail :

- ⇒ Protéger la santé des travailleurs contre les risques qui se présentent au travail (principe de protection et de prévention) ;
- ⇒ Adapter le travail et le milieu de travail aux capacités des travailleurs (principe d'adaptation) ;
- ⇒ Améliorer le bien-être physique, mental et social des travailleurs (principe de promotion de la santé) ;
- ⇒ Réduire au minimum les conséquences des risques professionnels, des accidents du travail, et des maladies professionnelles et liées au travail (principe de traitement et de réadaptation) ;

**Offrir des services de soins de santé de caractère général tant curatifs que préventifs aux travailleurs et à leur famille, sur les lieux de travail ou dans un établissement situé à proximité (principe général des soins de santé primaires).**

**Le Comité Central d'Entreprise achète en 1946 la maison de repos de Chailly en**

**Bière.** Elle permettait au personnel de la SNECMA de pouvoir aller se reposer pendant la convalescence après une opération.

**La Clinique du Pré-St Gervais qui était la propriété du CCE SNECMA.** Cette clinique avait été achetée en novembre 1949 et en trois ans de fonctionnement en chirurgie générale, 2 432 malades pour 2 376 interventions et 23 806 journées d'hospitalisation avaient été effectuées. Les malades pouvaient passer leur convalescence à la maison de Chailly en Bière.



*La directrice Madame MAIQUES  
et le dr ROUMLHAC*

ENTREE DE LA CLINIQUE DU  
PRE ST GERVAIS.



MAISON DE REPOS DES ROCHES A  
CHAILLY EN BIÈRE.

## **ACTION SANITAIRE .**

Durant l'année 1953, 618 malades, dont 313 de la SNECMA, ont fréquenté la clinique chirurgicale du C.C.E., totalisant 6.525 journées d'hospitalisation.



SANATORIUM DE LA GRANGE SUR LE MONT

Un sanatorium dans le Jura à 700 m d'altitude sur la commune de La Grange sur le Mont est acheté avec des fonds du patronat de l'Aéronautique et des Comités d'Entreprise dont le CCE SNEMA. Il possède 191 lits.

Au lendemain de la libération, sur l'initiative d'une commission médicale composée des médecins d'usines aéronautique alertés par les ravages causés par la tuberculose, se créait une Association pour la lutte contre la tuberculose dans l'Aéronautique nommée CURAERO. Elle était mixte et réunissait des re-

présentants de salariés et d'employeurs des Entreprises aéronautique française. Le paritarisme était un bon moyen pour faire progresser la prévention.

## LES DISPENSAIRES SNECMA :

Petit à petit, chaque centre de la SNECMA a été équipé d'un dispensaire mais également d'une assistante sociale à plein temps rémunérée pour moitié par la Direction et les CE.

Les dispensaires de Kellermann puis Corbeil, Gennevilliers, Villaroche, Boulogne rue de Silly, Suresnes faisaient partis intégrante du centre.

Le personnel pouvait se soigner gratuitement sur le temps de travail, permettant ainsi à chacune et chacun de rester en bonne santé sur son lieu de travail.

Les archives du journal de la SNECMA montrent des investissements effectués par la Direction et également par le CCE et CE des centres.

Le journal de la SNECMA aborde également dans ses rubriques des renseignements sur les droits de la sécurité Sociale.

Une correspondante de la sécurité sociale avec un bureau dédié était présente dans chaque centre. Elle avait la charge des envois de feuilles maladie, du suivi des dossiers mais également du paiement des remboursements.

Chaque mois, dans son journal, la Direction donnait des informations sur les dispensaires mais également des conseils et informations sur les services de la Sécurité Sociale.

### Villaroche .

— **protecteurs d'oreilles** ; après avoir fait essayer dans plusieurs bancs d'essais, depuis plusieurs années, les protecteurs d'oreilles existants, la Direction a fait réaliser un nouveau modèle qui semble supérieur en efficacité, aux protecteurs légers déjà connus.

Une première série de 100 protecteurs fabriqués par la SNECMA a été mise en service en 1953.

— **audiométrie** ; un audiomètre mis à la disposition du service médical de Villaroche par la Direction du Personnel, permet, maintenant d'examiner systématiquement l'audition du personnel exposé au bruit.

### Billancourt .

Le 15 décembre 1953, s'est ouvert à Billancourt un cabinet dentaire muni des installations les plus modernes, y compris un appareil de radiodiagnostic. On peut y effectuer toute espèce de soins et de prothèse.

Equipé, grâce à un prêt consenti à égalité par le Comité Local d'Etablissement et la Direction générale, ce centre est géré par la Mutuelle d'entreprise et agréé par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale.

**M**IEUX qu'un long texte, ces quelques photos vous montreront quelques-uns des principaux aspects du centre médical de Kellermann et les possibilités qu'il offre aux malades de la SNECMA. Au passage, signalons que ce centre reçoit également les malades assurés sociaux n'appartenant pas à la Société. Ces malades, au même titre que le personnel de la SNECMA, n'ont à payer que le montant du « ticket modérateur » qui leur est d'ailleurs remboursé s'ils sont affiliés à une Mutuelle.



2 Depuis l'usine, on peut accéder directement au centre médical, par une porte intérieure.



DISPENSARE DE KELLERMANN

Le service prévention a conçu et fait installer 8 postes expérimentaux à l'ajustage et polissage des aubes, pour l'aspiration des poussières.

L'atelier de décolletage a été complètement refait, repeint aux couleurs conventionnelles ; l'éclairage fluorescent et des aérateurs y ont été installés.

Au centre médico-social de Kellermann, mise en place d'un électro-cardiographe et mise en route d'une consultation de dermatologie.

## Suresnes.

### Inauguration en 1953 du nouveau service médical.

**SAVEZ-VOUS**

*Comment utilisez les Services de la Sécurité Sociale?*

#### EN CAS DE LONGUE MALADIE...

QUELLE EST D'ABORD LA DÉFINITION DE LA « LONGUE MALADIE » ?

C'est la reconnaissance par la Sécurité Sociale d'un état de santé qui exige :

— Soit des soins particuliers, qui — il y a lieu de le remarquer — n'entraînent pas forcément, pour l'intéressé, interruption de son travail : dans ce cas, le bénéficiaire n'a droit qu'à des prestations en nature, c'est-à-dire au remboursement à 100 % de tous frais médicaux et pharmaceutiques ou de quelque autre nature ;

— Soit un repos minimum de 6 mois (chez soi ou en maison de repos) ; ceci alors entraîne :

— d'une part, la prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale de tous les frais d'hospitalisation (si celle-ci est reconnue nécessaire) au tarif agréé par elle ;

— d'autre part, le versement de prestations journalières dont le montant varie suivant que l'intéressé est célibataire, chargé de famille (avec au moins 3 enfants),

— d'admission en clinique ou en sanatorium ;

— et d'une manière générale pour tout arrêt de travail nécessitant du repos au grand air justifié par avis médical.

A QUELLES CONDITIONS PEUT-ON EN BÉNÉFICIER ?

— Que l'assuré ait été immatriculé depuis un an au moins au début du trimestre civil au cours duquel la maladie a été médicalement constatée ;

— Et qu'il justifie avoir travaillé pendant *au moins 240 heures* au cours de l'année définie ci-dessus, *dont 60 heures* au cours du trimestre civil précédant le 1<sup>er</sup> acte médical (ou avoir été inscrit à un Office de travail pendant une durée équivalente).

COMBIEN DE TEMPS PEUT-ON BÉNÉFICIER DE L'ASSURANCE « LONGUE MALADIE » ?

C'est le Conseil d'Administration de la Caisses qui fixe la

Les dispensaires étaient également ouverts à la population de chaque ville où était implanté le centre d'activité permettant ainsi par la fréquentation de modérer les frais de fonctionnement assurés par la Direction.

Un grand nombre d'activités médicales étaient présentes. Cabinet dentaire, radiologie, docteurs généralistes et spécialistes, masseur Kiné.

Les dispensaires ont fermé au fur et à mesure des déménagements et fermetures de centre comme Kellermann, Boulogne et Suresnes.

La décision de fermeture définitive des dispensaires sur l'ensemble des centres a été prise par la Direction Snecma vers la fin des années 80.

Dans le cadre des compressions d'effectifs effectuées en période de récession, certaines grandes entreprises réduisent leurs services de santé au travail et, dans certains cas, les éliminent carrément. C'est le cas notamment lorsqu'une entreprise possédant un service de santé au travail est acquise par une autre qui n'en avait pas. La course aux profits par le patronat a eu raison de l'institution sociale qu'étaient les dispensaires d'usine. Les entreprises abandonnent leur rôle social.

Des accords ont pu être négociés avec les syndicats lors des déménagements de centres SNECMA pour bénéficier de soins pendant le temps de travail dans des centres privés médicalisés de municipalités comme celle de Voisins le Bretonneux pour SNECMA SQY. Pour d'autres centres comme Villaroche et Corbeil, la Direction en a profité pour supprimer le droit de se soigner sur son temps de travail.

Aujourd'hui, l'argent et la course à la rentabilité font du secteur de la santé en France un parent pauvre de l'Europe. L'hôpital public est en crise pour des motifs financiers qui se font sur le dos des malades. Les centres de santé se sont multipliés dans des communes mais ne remplacent pas l'hôpital. Des régions entières sont dans des déserts médicaux avec des délais d'attente de plusieurs mois pour une consultation ou une opération.

La crise actuelle du COVID et sa prise en charge des malades en est l'exemple même. Elle amène un éclairage saisissant sur l'état et l'organisation de la politique de soins dans notre pays.



A Villaroche, lorsque la DG a décidé de fermer les dispensaires du groupe Snecma, en 1987, les salariés du centre de Villaroche et de Montereau ont créé une Association pour soutenir l'activité du dispensaire. Il ont donné naissance au Centre de Santé ASDV. Celui-ci, grâce à des bénévoles, a fonctionné de 1987 à 2002. Une belle expérience.....



## Association pour le Soutien au Dispensaire de Villaroche

### FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE SANTE

Le Centre de Santé (Association loi 1901) situé sur l'établissement de Snecma Moteurs à Villaroche (au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du Comité Local d'Etablissement de Snecma Villaroche) est à la disposition de tout assuré social qu'il soit ou non salarié de Snecma ou de ses filiales, du lundi au vendredi.

### LE CENTRE DE SANTE A.S.D.V. EST OUVERT A TOUS.

Sous réserve de la présentation des indispensables justificatifs (attestation de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie), le Centre de Santé A.S.D.V. applique le ticket modérateur (Tiers-Payant).

### LE CENTRE DE SANTE A.S.D.V. S'OCCUPE DE TOUT.

En plus du ticket modérateur, si vous justifiez d'une adhésion à un organisme mutualiste avec lequel nous avons une convention (liste disponible auprès du Secrétariat Médical), pour votre consultation, vous n'aurez rien à déboursier.

Les prises de Rendez-Vous s'effectuent auprès de :

Assistante dentaire : Madame Michelle MAES Tél. : 01 64 09 20 73 ou 43-95 70  
 Secrétaire médicale : Madame Ghislaine EDMONT Tél. : 01 64 09 20 16 ou 43-95 72

Madame, Mademoiselle, Monsieur, dans l'attente de vous rencontrer prochainement dans nos locaux,

L'équipe médicale et le Bureau de l'A.S.D.V.

### VOICI LA LISTE ET LES HORAIRES DES PRESTATIONS A VOTRE SERVICE

<b>MEDECINE GENERALE</b>	Dr FISCHER	Lundi, mardi, jeudi	De 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00
		Mercredi, vendredi	De 9H00 à 12H00
<b>CARDIOLOGIE</b>	Dr MANGIN	Vendredi	Sur rendez-vous
<b>DERMATOLOGIE</b>	Dr MOURIER Dr ALIANE	Lundi, Jeudi	De 9H30 à 12H00
		Mardi	De 9H00 à 12H00
<b>OPHTALMOLOGIE</b>	Dr CLOGENSON	Lundi	De 8H40 à 12H00
<b>LABORATOIRE</b>	Mme MATEUSIAK	Mardi, jeudi	A partir de 8H00
<b>DENTAIRE</b>	Dr PELTIER  Dr BOSQ	Lundi, jeudi	De 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 15H00
		Mardi	De 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 15H00
		Mercredi, vendredi	De 8H15 à 12H00

L'équipe médicale vous remercie d'être ponctuel à vos rendez-vous.



## *ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN AU DISPENSAIRE DE VILLAROCHE !*

- \* Comme chaque année, l'Association pour le soutien au Dispensaire de Villaroche (A.S.D.V.) organise sa campagne d'adhésion.
- \* **Cette année, nous serons présents aux sorties du Restaurant les 7 et 8 novembre à Villaroche et les 13 et 14 Novembre à Montereau. Le montant de la cotisation a été fixé à 3 Euros minimum**
- \* Le but de l'Association est d'assurer la gestion au quotidien du dispensaire devenu entre-temps Centre de santé, afin de continuer à faire vivre cet outil de proximité.

### **Alerte !!!**

- \* Si la situation financière de l'Association est bonne et celle du Centre de santé « vivable », il n'en va pas de même quant à la Situation « Humaine » de l'Association. En effet depuis 1987, date de sa création, le nombre de personnes bénévoles participant à la vie et à la gestion de l'Association et du Centre de Santé ne fait que diminuer.
- \* Aujourd'hui, le bureau exécutif de l'Association ne compte plus que 5 membres actifs, chacun avec plus ou moins de disponibilités. Cette situation n'est pas viable car justement nos disponibilités ne nous permettent plus d'augmenter notre charge individuelle en cas de départ d'un ou de plusieurs d'entre nous.
- \* Il en va de réellement de l'avenir de l'Association et à travers elle celle du Centre de Santé. Faute de nouvelles ou de nouveaux bénévoles au sein du bureau, il n'est pas impossible de devoir mettre un terme prématuré à cette expérience originale et utile.
- \* Utile oui car le Centre de Santé réalise chaque année plus de 7000 consultations toutes activités médicales confondues et l'an passé vous avez été plus de 550 à adhérer à l'Association. Vos cotisations permettent de réaliser de investissements en matériels que ce soit médical ou de bureau.

### **Nous avons besoin de vous pour continuer, rejoignez-nous !**

Vous pouvez faire acte de candidature pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association auprès de Jean-Michel Champion au 43.73.72 ou de Franck Boqué au 40.85.12. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, le fonctionnement de l'Association et le gestion du Centre de Santé repose exclusivement sur le bénévolat et de ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association se tiendra **le lundi 18 novembre de 12 heures 30 à 13 heures 30**, salle 3 du Comité Local d'Etablissement de Snecma Villaroche, en heure d'information syndicale payée.

**A vos agendas et venez nombreux!**

***La santé de chacun constitue le bien social de tous.***



## LA COMMUNE UNE REVOLUTION CULTE ! Par Claude Godart .

Il y a 150 ans, le 18 mars 1871, commençait

l'insurrection parisienne de la Commune. Aucune autre révolution avortée ne bénéficie d'une telle postérité. L'intérêt pour cette période communale, historique, ne s'émousse pas et même croît. Les idées de la Commune restent fraîches car elles n'ont pas eu le temps de s'user.

Durant soixante douze jours le drapeau rouge a flotté sur Paris. Ce 18 mars la garde nationale et le peuple de Paris s'opposent à l'enlèvement des canons situés sur la Butte Montmartre et Belleville. Affamés par les quatre mois de siège infligés par les armées prussiennes, mais opposés à l'armistice. Ce jour là tout a basculé la garde envoyée par le gouvernement de Thiers fraternise avec les Parisiens et refuse de tirer.

La Commune de Paris est un pouvoir révolutionnaire guidé par les idées de l'Internationale qui se sont propagées à l'issue du congrès de Lausanne en 1866.

La commune c'est le refus d'un gouvernement humiliant et autoritaire. Ses combats sont toujours des faits contemporains.

Cette insurrection parisienne débouche sur une guerre civile mais aussi sur une séquence unique en son genre « une révolution universelle et sociale », la première révolution où le peuple s'est impliqué. Bien sûr, il y avait bien eu la révolution française de 1789. Mais les canuts de Lyon, les mineurs de Fourmies, des 1<sup>er</sup> mai sanglants et bien d'autres ont été aussi puissant.

Entre le 18 mars et le 28 mai, pendant

soixante douze jours, cette guerre civile a fait couler un bain de sang dans les rues de Paris. De nombreux bâtiments et monuments sont détruits, incendiés, occupés (colonne Vendôme, Tuileries, palais Royal, Cour des Comptes, Hôtel de Ville.....).

La république de Paris dans une démarche héroïque et parfois brutale, veut bousculer l'ordre établi, changer la société. Des idées neuves ont été abordées durant ces quelques semaines comme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition de la peine de mort, la laïcité.

Des élus de la Commune sont élus avec des mandats révocables à tout moment par leur comité de quartier s'ils n'accomplissent pas leur programme ; l'école gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons, des droits sociaux. Les femmes et les étrangers sont considérés comme des citoyens à part entière.



Des insurrections se développent à Lyon, Marseille mais ne tiendront que quelques jours. Le drapeau rouge flotte sur le fronton de nombreuses villes françaises.

Les réalisations innovantes mais éphémères de la Commune seront reprises en partie par

la III<sup>ème</sup> république et auront un retentissement durable au-delà de nos frontières.

Du 21 au 28 mai 1871 Adolphe Thiers siffle la fin de la « récré socialiste » 120 000 « versaillais » sous le commandement de Mac Mahon partent à l'assaut des barricades et font couler un bain de sang dans les rues de Paris (la semaine sanglante par leurs exterminations).

Plus de 10 000 communards sont tués au combat ou fusillés. Plusieurs milliers seront condamnés au bagne.

Les communards se battaient pour un idéal et ils savaient qu'ils seraient tués. Cette tragique expérience communaliste est depuis 150 ans une référence pour les révolutionnaires du monde entier.

Le souvenir de ces affrontements fait partie de notre histoire, Le 27 mai, chaque année, une commémoration a lieu au cimetière du Père Lachaise au mur des fédérés (ou nombreux ont été fusillés et ou les Communards ont été jetés dans la fosse commune), un hommage une commémoration leur est ren-

du. N'oublions pas que Macron refuse de commémorer l'événement et que son préfet

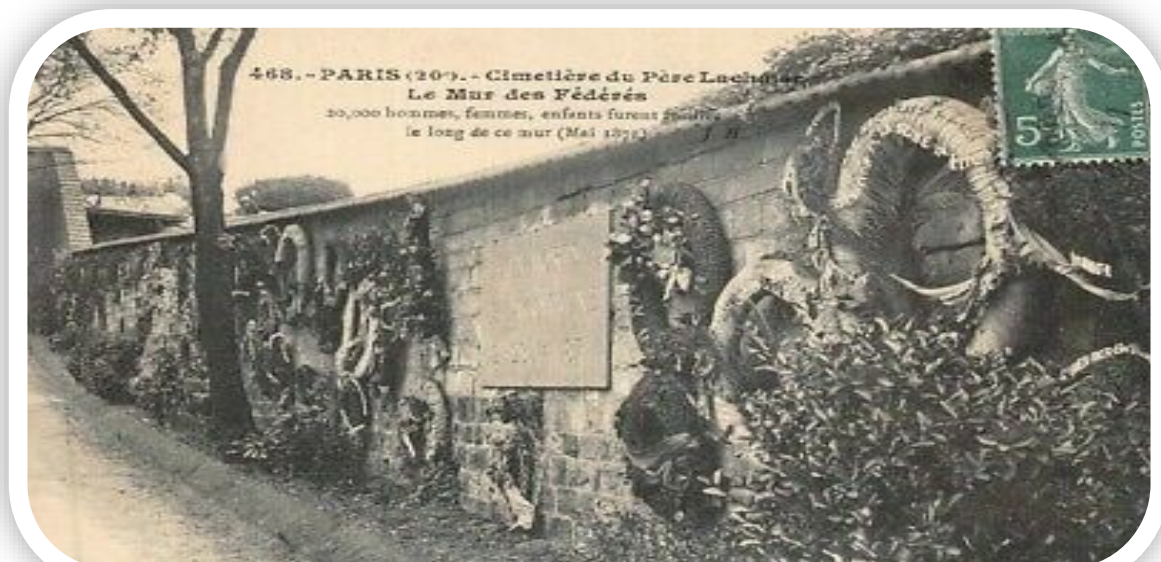
de police se compare à Gallifet l'un des massacreurs de la commune.

Depuis de nombreux mouvements révolutionnaires se sont propagés en France et partout dans le monde, avec des résultats différents. Ces insurrections sociales ont permis

de nouvelles avancées sociales, humaines, de respect et de Liberté.

Parmi les plus récentes, 1945 la résistance et son programme, mai 1968, mai 1981 et bien d'autres dans de nombreuses entreprises et localités.

Aujourd'hui, quand nous nous serons débarassés de la pandémie et de la Covid 19, il nous faudra reprendre « une vie normale » loin de toutes ses interdictions et répressions humaines, sociales et économiques. Effacer toutes ses attaques sociales, économiques, humaines, pécuniaires et de nos libertés. Il nous faudra pour accéder à un autre monde continuer à lutter contre cet autre fléau qu'est le Capitalisme et sa mondialisation.



## L'HISTOIRE DE NOTRE FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE !

Après les hommes du métal de Jacques Varin, la Fédération édite un livre retraçant l'histoire de ces Hommes de Métal au cœur de notre Fédération et comme le disait à l'époque Jean BRETEAU : « Un peuple sans histoire est un peuple sans mémoire C'est encore plus vrai pour les travailleurs de la Métallurgie..... »

Alors n'hésitez pas à vous plonger dans cette histoire. **Le métal au cœur !**



### Notre histoire, à lire et à faire lire !

Plongez-vous dans la riche histoire de la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie, des années 1860 à nos jours ! Accessible à toutes et tous, reproduisant quelques quatre-vingt photographies et affiches, Le Métal au cœur est un allié précieux pour l'activité syndicale aujourd'hui. Alors, n'hésitez pas à le lire et à le faire lire !

**Prix : 19,90 €**

## BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Contact (mail ou téléphone) : .....

Nombre d'exemplaires : .....x 19,9 € soit un total de .....€ (les frais de port sont offerts)

Règlement par chèque à adresser à :

l'IHS CGT Métaux, 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR 76 4255 9000 0821 0287 9920 368

BIC : CCOPFRPPXXX

Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

[ihs.gas@free.fr](mailto:ihs.gas@free.fr) ou 01 53 36 86 38.

**L**e comité d'entreprise central de SAE possède depuis des dizaines d'années du patrimoine immobilier. Il est accessible en priorité à tous les salariés de SAE.

Les patrimoines immobiliers les plus importants sont à Villers sur Mer (résidence Castellamare), à Gérardmer (chalet au bord du lac), à Saint François Longchamp (l'auberge ensoleillée), à Dammarie les Lys (le bois du Lys).

Certains de ces patrimoines sont à vendre. Et après ?

Le centre du bois du Lys a été restauré en 1987. Il a une vocation de centre de loisirs, sportive, sociale et touristique.

La prestation de centre de loisirs pour les enfants des salariés de SAE des sites de Villaroche, Montereau et Corbeil a été délaissée en 2014, suite à la réforme gouvernementale des rythmes scolaires. Le comité d'entreprise finance désormais les centres de loisirs des communes des salariés. Mais le bois du Lys permet toujours l'accueil des enfants, notamment de Dammarie les Lys, grâce à une convention passée avec la mairie.

Le complexe sportif (gymnase, terrains de football, de tennis) accueille les clubs sportifs des comités. Les sections loisirs (photo, yoga) utilisent aussi l'infrastructure existante. Depuis la mise en place des salles de sport sur les sites de SAE et du financement par les comités des activités sportives par des chèques sport, l'activité sportive du bois du Lys décline. Les salariés de SAE s'orientent vers d'autres lieux.

Le bois du Lys permet aussi de réunir les salariés de SAE lors de tournois sportifs interservices, de fêtes du comité, de forum enfance, de repas pour les retraités, d'accès à la piscine extérieure l'été, de séminaires ... Tous ces moments de convivialité, de partage sont l'expression du rôle social du comité.

Le complexe hôtelier, bien que non utilisé par les salariés de SAE, contribue au développement du tourisme social, en accueillant des groupes souhaitant découvrir la région parisienne dans un cadre agréable et à des prix abordables. La partie hôtellerie permet de financer les frais fixes du centre. Mais, en raison de la crise sanitaire depuis plus d'un an, l'activité hôtellerie est complètement à l'arrêt.

Constatant que le **Bois du Lys** ne répond plus aux besoins actuels des salariés de SAE, et que son coût de fonctionnement ne peut plus être absorbé, toutes les organisations syndicales ont décidé de tourner une page sur ce patrimoine.



Il sera donc vendu d'ici la fin de l'année à la **mairie de Dammarie les Lys**.

Les infrastructures existantes seront utilisées pour continuer les activités de centre de loisir, développer

les sections sportives municipales et créer un groupe scolaire.

Une aubaine tant stratégique que financière pour la mairie.

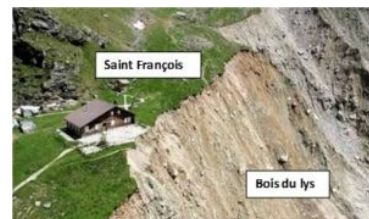
**La CGT a demandé que le produit de cette vente soit réinvesti en totalité dans un autre patrimoine.** Cette demande n'a pas été acceptée par les autres organisations syndicales.



La CGT regrette qu'aucune réflexion ne soit menée sur le produit de cette vente. En clair, la stratégie est de vendre et de voir plus tard ce que l'on fera.

Suite à cette première vente, la CFE-CGC, la CFDT, l'UNSA et FO ont décidé de se séparer de Saint François Longchamp. Ce complexe hôtelier dans les alpes, au pied des pistes, avec piscine chauffée, fonctionne pourtant correctement dans le cadre du tourisme social. Mais le prétexte avancé est que ce bien n'est pas suffisamment utilisé par les salariés de SAE.

Qu'advient-il des patrimoines à Villers sur Mer et Gérardmer quand ils seront moins fréquentés par les salariés de SAE ?



**Avec ce raisonnement, il n'y aura plus de place pour le tourisme social en France.**

De plus, une nouvelle fois, cette vente se fait sans engagement de réinvestissement dans un nouveau patrimoine.

**La CGT s'est donc opposée à cette vente.**

Pour la CGT, nous ne devons pas détruire notre patrimoine.

Une génération a créé un patrimoine immobilier. Une génération a entretenu ce patrimoine. Doit-on laisser une génération le dilapider ?

Doit-on proposer des chèques cadeaux ou vacances éphémères pour remplacer notre patrimoine ?

**Doit-on oublier le rôle social du comité social et économique pour le transformer en une entreprise capitaliste liquidant tout ce qui n'a pas de rentabilité immédiate ?**

Pour la CGT, un patrimoine qui ne correspond plus aux besoins doit être remplacé, mais pas dilapidé.